

BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU DOUBS

Intitulé du service versant :	
Département – Direction de l’action sociale, du logement et de l’insertion	
Service administration générale et aide financière	
<u>Service producteur</u>	N° de versement : 2481W
Association départementale de l’aide au logement (ADAL)	Métrage : 11 ml

Date du versement : 30/01/2018	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;"></td> <td>Exemplaire destiné au service versant</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Exemplaire destiné aux Archives</td> </tr> </table>		Exemplaire destiné au service versant		Exemplaire destiné aux Archives
	Exemplaire destiné au service versant				
	Exemplaire destiné aux Archives				

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
1-13	Aides en matière de logement	2004		
1-6	Aides au maintien dans le logement	2004		
	Aides destinées à des ménages en difficulté de paiement de loyer, de charges ou d’assurance logement.			
1-3	Locataires de la zone de Besançon			
1	BEN-BOULC			
2	BOULE-BU et TA			
3	TE-TR			
4-6	Locataires de la zone de Besançon			
4	BA-BOR			
5	BOU-BZ			
6	T			

Numéro de l'article	Description du contenu	Dates extrêmes	COM	Observations
7-9	Fonds d'aide au relogement et à la garantie (FARG) Prise en charge de la caution ou des dettes (retards de loyer et de charges) du locataire défaillant dans la première année qui suit son installation.	2004		
7	BA-BEN			
8	BER-BOU			
9	BRE-BZ et T			
10-11	Fonds d'aide aux accédants en difficulté (FAAD) Aide aux accédants à la propriété qui éprouvent des difficultés à rembourser leur prêt ou à faire face aux charges de copropriété.	2004		
10	BA-BOL			
11	BOU-BU et T			
12-13	Fonds d'aide à l'installation (FAI) Aide à la constitution du dépôt de garantie ou à la prise en charge de dépenses diverses liées au logement (achat de mobilier, frais de déménagement et, avant mai 2013, délai de carence de l'allocation personnalisée au logement APL).	2004		
12	BA-BE			
13	BI-BU et T			

À ma connaissance, les archives (documents et leur conditionnement) faisant l'objet du présent versement n'ont pas été stockées dans des locaux amiantés ayant pu les contaminer.

Le chef du service versant :

Les documents ci-dessus mentionnés ont bien été pris en charge par les Archives départementales.

Besançon, le

La Directrice des Archives départementales du Doubs

Nathalie ROGEAUX